

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

Objet : Tableau des effectifs

- date de convocation le 03 janvier 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le lundi neuf janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 78

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Cogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Céline Lapoléon
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Stéphane Bochet à Dominique Pommat - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Benoît Cerino

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Conseil communautaire du 09 janvier 2017

délibération **n° 019-17 C**

objet **Tableau des effectifs**

Xavier Dullin, président, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la nouvelle communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges. Le tableau ci-dessous reprend les effectifs de Chambéry métropole et de Cœur des Bauges au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, des contrats d'apprentissage et des contrats aidés en cours sont transférés de plein droit dans le cadre de la fusion. Aussi, il convient de créer les postes correspondants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : adopte à compter du 1^{er} janvier 2017 le tableau des effectifs suivant :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont Temps non complet
Directeur général des services		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe	A	2	
Directeur		7	
Attaché principal		8	
Attaché		33	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6	
Rédacteur principal de 2ème classe		14	
rédacteur		10	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	6	
Adjoint administratif principal de 2ème classe		15	
Adjoint administratif de 1ère classe		20	
Adjoint administratif de 2ème classe		19	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	
Ingénieur en chef		4	
Ingénieur principal		22	
Ingénieur		14	
Technicien principal de 1ère classe	B	22	
Technicien principal de 2ème classe		22	1 TNC 50%
Technicien		12	
Agent de maîtrise principal	C	11	
Agent de maîtrise		26	
Adjoint technique principal de 1ère classe		47	
Adjoint technique principal de 2ème classe		40	
Adjoint technique de 1ère classe		18	
Adjoint technique de 2ème classe		80	1 TNC 50%
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	2	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe		8	
Educateur des activités physiques et sportives		9	1 TNC 50%
FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	1	
Total		481	

TNC : temps non complet

Article 2 : crée 5 postes d'apprentis, 6 emplois d'avenir et un contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Article 3 : inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 019-17 C

Objet de l'acte : Tableau des effectifs

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 09 janvier 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-247300098-20170109-lmc1H18867H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18867H1

Date de transmission en Préfecture : 13 janvier 2017

Date de réception en Préfecture : 13 janvier 2017